

TONS A PASSER AU SECRÉTAIRAT DE L'ÉVÉCHÉ DE MONTREAL, où, LES MÉLANGES A LA MAIN, IL VOUS SERA FACILE DE CONSTATER SI C'EST NOUS QUI AVONS COMMIS UN TORT, OU SI C'EST VOUS QUI AVEZ SIMPLEMENT CALOMNIÉ.

L'invitation n'est pas point assez précise. Qu'il soit du moins bien entendu qu'elle s'adresse également aux éditeurs et correspondants de journaux qui approuvent la délation anonyme. Nous les prions cordialement de se décider à faire la démarche, autrement l'apologie se fera d'elle-même. Il est ici question du public, et il lui importe de reconnaître quels journaux entendent le servir, et quels sont profession de le tromper. Le correspondant "DONNE TOI" doit aussi prendre à son adresse personnelle la réquisition qui précède. Évidemment, peu lui importera la vérification d'un pareil détail ; lorsque, par l'indulgence amicale de certaines feuilles, l'on a pu se draper à l'aise dans le voile de l'anonyme, il peut être commode de demeurer così, ne seroit-ce qu'à faire de se soustraire à la confession d'un tort intentionnel ou tout au moins d'une étourderie compromettante. Nous verrons enfin, si les pourvoyeurs de la calomnie anonyme ne bougent, à ce que les journaux reproducteurs en répondent. Or, l'on sait combien ceux-là tiennent à toute responsabilité qui n'est pas un leurre pour le bon peuple !

Voici maintenant la lettre à laquelle nous avons fait allusion plus haut ; elle émane directement de Bourbonnais, à l'adresse du vénérable curé actuel de Chambly, M. Mignault. Nous en gardons l'original et nous reproduisons le tout intégralement avec les négligences et les incorrections qu'il peut présenter :—

Aurora, 17 février 1852.

Bon et Vénérable Pasteur,

Pardonnez, s'il vous plaît, la liberté que je prends de vous adresser la présente, connaissant, par une expérience à jamais chère à mon cœur, votre honêté et l'intérêt paternel que vous avez daigné, tant de fois me témoigner, à moi en particulier, ainsi qu'à toute ma chère famille pendant les jours heureux que nous avons eu le honneur d'être vos paroissiens. J'ose me flatter que vous voudrez bien accueillir avec bienveillance les quelques lignes que j'ai l'honneur de vous adresser du fond de cette terre étrangère et malheureuse vers laquelle un sort infiniment et à jamais regrettable nous a jetés ; sans doute, Dieu l'a permis ainsi en punition et en expiation de nos péchés.

Cher bon curé, que je regrette et que nous regrettons tous amèrement la folie que nous avons faite d'avoir laissé non-recherché et religieux pays pour venir dans ce malheureux pays où nous éprouvons tant d'ennuis, de regrets, de misères, de privations de toutes espèces, et surtout l'absence si amère de consolations religieuses que nous avions avec tant d'abondance notre cher Canada. Oh ! si nous avions su ce que nous savons maintenant, par une dure expérience, ce que c'est que ces Illinois trop malheureusement voulus, nous serions demeurés, oh ! autres ! autres ! autres restés en Canada ; car nous avons été trompés, et grossièrement trompés par la manière exagérée avec laquelle on vantait tant les avantages à trouver par les canadiens aux Illinois. C'est un crime de tromper, en un point d'une si importante conséquence, ces pauvres canadiens qui donnent également dans cette illusion, sans réfléchir, sans calculer ce qui les attend dans des pays étrangers et irréguliers où ils se trouvent à lutter contre tant de désavantages, et où ils peuvent se considérer comme des exilés. Pour nous, plût à Dieu qu'il n'y eut que nous parmi tous les canadiens qui sont aux Illinois qui eussent à exprimer cette plainte. Pour nous, nous avons été trompés, trompés de toute manière. Que ceux qui seraient tentés de s'émigrer aux Illinois, ou aux Etats-Unis, oh ! qu'ils réfléchissent bien plus sagement que nous avons fait avant de hasarder ainsi leur bien-être, leur santé, leur fortune et surtout leur religion. Ah ! nous sommes bien éloignés de donner à nos chers compatriotes canadiens du Canada le conseil compréhensible et je dirais criminel de laisser leur cher pays pour venir foulter cette terre d'infidélité qui devient pour un grand nombre de ceux qui émigrent le tombeau de leur foi, de leur religion et de leur santé.

Je dis santé, car ma santé a été et est encore des plus tristes ainsi que celle de la plus grande partie de ma famille. En arrivant ici, nous trouvons dehors, avec notre nombrisse famille, point connus, dans une saison où le givre était bien rare, c'est avec la plus grande misère que nous sommes arrivés à nous construire une espèce de cabane, à peu près à la façon d'une grande cabane à sucre au Canada, et encore, grâce à vos bonnes recommandations, sur un petit coin de terre de l'Eglise, sur lequel l'Évêque nous a permis de nous mettre à l'abri, en attendant l'ordre de partir à son bon plaisir. Oh ! si Dieu nous conserve la santé, si Dieu veut que nous puissions en trouver les moyens, oui, c'est avec honneur que nous allons retourner en Canada, aussi tôt qu'il sera possible de le faire. Veuillez donc avoir la bonté de prier pour nous, et de vouloir bien vous intéresser à notre plus prochain retour possible au milieu de notre chère paroisse de Chambly que nous retournons si amèrement tous les jours, pour nous plus encore pour nos chers enfants. En vous recommandant tous, moi, mon cher mari et mes chers enfants, à vos bonnes prières, nous vous permettons de faire l'usage qu'il vous fait de la présente. Daignez me pardonner si je me trouve pour la vie, avec le plus profond respect, votre très dévouée et reconnaissante épouse.

DENISE D'ARCHE,  
épouse d'OLIVIER FOISY.

Dans une lettre que nous adressa l'autunne dernier M. Courjault, prêtre, sur le Bourbons, et que nous publions le 12 décembre, il disait :

"En 1849, M. Langevin, alors à la tête des *Mélanges*, me monta une pièce, dictée par M. Michel Lessard devant un juge de paix, où tous les avantages attribués aux Illinois étaient nuls, où le pays était représenté comme n'offrant que la misère et les privations. Cette pièce existe peut-être encore dans les bureaux des *Mélanges*. Mais le même Michel Lessard, qui avait tant mauvîs les Illinois, vient encore d'y arriver avec sa famille pour s'y fixer, et, avant lui, plusieurs autres qui en avaient fait autant."

En effet, nous sommes en possession d'une pièce dictée par un particulier du nom de Michel Lessard et attestée devant un juge de paix de cette ville. La description qu'a faite M. Lessard sur le Bourbons remonte à 1848, et se rapporte aux tems qui ont précédé cette époque. Voici une copie du document en question, dont l'original est entre nos mains.

Province du Canada, }  
District de Montréal. }

Michel Lessard, de la Paroisse St.-Léon, comté St. Maurice, commençant de bois, étant asservi, déposé et dit :— Je suis âgé d'environ 31 ans, je vis à la Rivière du Loup, où j'ai résidé jusqu'à il y a quatre ans, où j'ai été résident à St. Léon. En juin 1847, sur le récit favorable que j'entendais faire du pays voisin de Chicago, près du Lac Michigan, dans les Etats-Unis, je me décidai à y aller et m'y établir. Je m'y rendis en effet, avec ma femme, deux jeunes enfants et une servante. Plusieurs autres personnes de nos endroits monteront en même temps que nous. Apprenant à Chicago que les Canadiens étaient établis à Bourbonnais Grove, lieu éloigné d'environ 22 lieues vers l'intérieur, je m'y rendis, et je suis resté 10 mois, que j'ai employés à examiner le pays et à m'enquérir des avantages et désavantages qu'il offrait aux colons-canadiens. Après mûre délibération, je me suis décidé à m'en revenir en Canada, convaincu que j'étais que notre pays natal offre plus d'avantages aux jeunes canadiens qui cherchent à s'établir. Le pays, à Chicago, Bourbonnais Grove, et bien au delà, est généralement dénué de bois ; ce qui fut que les maisons y sont petites, non achetées, et encerclées de monde. Elles sont en outre mal éclairées, par suite d'une taxe annuelle de six cents sur chaque carreau de vitre, de fenêtres ayant plus de trois carreaux ; par le manque de bois, les terres n'y sont point, ou qu'imparfaitement encloses, et les produits sont exposés à y être détruits par les animaux. Quoiqu'il tombe peu de neige, le froid en hiver y est grand, au point d'y faire quelquefois périr les grains semés l'automne précédent. Les grains qu'on cultive sont : le blé, l'avoine et le blé d'inde. Le seul marché où l'on puisse vendre les produits est Chicago. Le blé se vend communément 50 cents, l'avoine 20 cents, le blé d'inde 10 à 20 cents le boisseau. Le droit de mouture est d'un minot sur cinq pour le blé, et d'un sur trois pour le blé d'inde. Le bon foin y est rare et il n'y en a point à vendre. Le prix de transport d'une charge de deux chevaux est de huit piastres, de Bourbonnais. Les premiers canadiens sont venus à Chicago, Bourbonnais, il y a 12 ans. Ils y sont maintenant au nombre d'environ 500. Il y a en outre 150 américains et irlandais. Les américains élèvent des maisons qui sont plus dans l'aisance que les canadiens. Ceux-ci sont généralement endettés, et désiraient revenir en Canada. Ils sont presque tous atteints de fièvres aigües, et il en meurt un grand nombre, chaque année, en proportion de leur nombre. La terre de prairie (et il n'y en a pas d'autre en cet endroit) s'y vend une piastre l'acre, où l'on content 80 acres, et aussitôt vendu, est taxé à 10 piastres par an. Les animaux, et le mobilier généralement sont aussi taxés annuellement à un pour cent de leur valeur. Les canadiens de Bourbonnais sont pour la plupart venus de la Rivière du Loup et de l'Acadie. Il en est encore monté cette année de l'Acadie, mais, malgré les sollicitations de certains émissaires, personne de la Rivière du Loup et des paroisses voisines n'y est monté cette année. Tout au contraire, quatre familles en sont revenues en même temps que moi, et toutes reviendront si elles en avaient le moyen, ainsi qu'elles me l'ont déclaré. Les catholiques de Bourbonnais sont desservis par un missionnaire français (le Révérend M. Turgeon(1)) qui y vient deux fois par mois, et à qui chaque famille paye trente sous par mois pour le faire vivre. Les serpents à sonnette sont nombreux et dangereux dans ces endroits, et quelques personnes et beaucoup d'animaux y meurent chaque année de leur morture. Il y a des canadiens établis en d'autres endroits des Etats-Unis, tels que Michigan, mairie Dubuc, St. Pierre, Galma, Jalliet et au Wahash ; mais je suis convaincu, d'après les informations que je me suis procurées, qu'il n'y sont nulle aussi bien qu'en Canada.

Et la déclaration qui précède ayant été lue au dépôt, il y a persisté, disant que le contenu en est vrai, et y a apposé sa marque ordinaire. Six mots rayés sont nuls, quatre mots interlinéés sont bons ainsi que deux lignes en rouge. Affirmé devant moi à } Sa Montréal ce } Michel Lessard Marqué Août 1848. J. A. LABADIE J. P. En mettant sous les yeux du public cette déclaration très précise d'un compatriote qui avait habité le Bourbonnais, nous fournissons à tout applicateur capable de porter un jugement et connaissance de cause sur cette colonie, l'occasion de dire en quoi l'avantage de s'y fixer est différent, aujourd'hui de ce qu'il était avant 1848, puisqu'avant tout, nous devons admettre pour vraie cette attestation donnée sur la foi du serment par M. Lessard. S'il y avait matière à rectifications, l'on comprend qu'elles ne doivent pas venir des insul-

teurs anonymes qui écrivent à Montréal des amplifications plus ou moins grotesques en l'honneur du nouveau territoire, dont ils ne connaissent absolument que le nom.

Le Rév. Evêque de Dubuque, Iowa, E. U., Mgr. Loras, dans une lettre pastorale que publiait dernièrement le *Shepherd of the Valley*, journal publié à St. Louis, y recommande particulièrement cette excellente feuille, et s'exprime en ces termes tant sur l'esprit du journalisme à notre époque qu'à l'égard des journaux que les lecteurs catholiques doivent rechercher de préférence :

"Permettez-moi de dire que ce qu'en d'autres lieux et en d'autres tems, il serait simplement bon de conseiller, touchant la lecture des journaux, devenus presque une nécessité, au tems et dans le pays où nous vivons. Une grande portion du mal qui arrive dans le monde, dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre civil, est le fruit de la dépravation des mauvais journaux. Ainsi, rien ne saurait lutter plus efficacement contre ce mal que les publications écritées dans un esprit véritablement chrétien. Nous vous engageons, par conséquent, avec instance, à souscrire, autant que cela est possible, à quelque journal catholique et particulièrement au *Shepherd of the Valley* de St. Louis, qui renferme une quantité considérable de sujets intéressants. Nous invitons les Allemands à en choisir quelque autre publié dans leur langue, surtout au *Verheils Freind* de Cincinnati, et à cet autre organe français, le *Propagateur Catholique* de la Nouvelle-Orléans. Lorsque vous les avez lus, passez-les à quelques voisins catholiques ou protestants, et sollicitez-les d'y souscrire aussi pour eux-mêmes. Votre minime sacrifice pécuniaire sera amplement compensé même en ce monde. Si tout catholique aux Etats-Unis se conformait avec zèle à ces suggestions, les journaux catholiques seraient bien soutenus, se multiplieraient par toute la contrée, et contrôleraient puissamment, et dans une proportion considérable, les déplorables effets de la licence effrénée de la presse.

"La lecture de ces journaux vous convaincra que cette seconde moitié du dix neuvième siècle couvre quelque révolution extraordinaire dans les idées humaines ; car il est beaucoup de libres penseurs que leur incrédulité fatigué et tourmenté : ils commencent à éprouver qu'il n'y a aucune paix pour le méchant, et ils se mettent sérieusement à la recherche des moyens propres à obtenir cette tranquillité de l'esprit et cette paix de l'âme " que le monde ne peut donner," mais que la religion seule procure. Bien que les journaux protestants le dissimulent avec soin, le fait n'en est pas moins fréquent des conversions nombreuses à la vraie foi et à la sainte moralité, en Angleterre, en Allemagne, en différentes parties de l'Europe, et même dans les Etats-Unis."

Andrew Marvell, condamné à mort lundi pour meurtre de sa propre femme, s'est suicidé en se pendant la nuit d'avant-hier, dans son cachot. Il devait être exécuté le 30 avril.

#### EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadian)

SAGUENAY.—Nous sommes peinés d'apprendre que, par suite de l'humidité de l'été dernier, les récoltes ont manqué dans les nouveaux établissements du Saguenay au point que les habitants se trouvent dans la nécessité de demander du secours pour se procurer du blé de seconde. Cela est d'autant plus affligeant que c'est la seconde fois de suite qu'ils éprouvent ce malheur qui pourrait compromettre l'avenir et l'existence même de cette nouvelle colonie. L'année dernière, M. Price leur avait généralement avancé du blé à tour une somme d'environ £2000, croisons-nous, afin de les mettre en état d'ensemencer leurs terres ; mais la générosité individuelle, si grande qu'elle soit, ne peut répéter souvent de pareils sacrifices. Une députation composée de quelques-uns des principaux habitants des paroisses voisines a été chargée de faire savoir que nous sommes peinés de la situation que les canadiens sont dans l'aisance que les canadiens. Ceux-ci sont généralement endettés, et désiraient revenir en Canada. Ils sont presque tous atteints de fièvres aigües, et il en meurt un grand nombre, chaque année, en proportion de leur nombre. La terre de prairie (et il n'y en a pas d'autre en cet endroit) s'y vend une piastre l'acre, où l'on content 80 acres, et aussitôt vendu, est taxé à 10 piastres par an. Les animaux, et le mobilier généralement sont aussi taxés annuellement à un pour cent de leur valeur. Les canadiens de Bourbonnais sont pour la plupart venus de la Rivière du Loup et de l'Acadie. Il en est encore monté cette année de l'Acadie, mais, malgré les sollicitations de certains émissaires, personne de la Rivière du Loup et des paroisses voisines n'y est monté cette année. Tout au contraire, quatre familles en sont revenues en même temps que moi, et toutes reviendront si elles en avaient le moyen, ainsi qu'elles me l'ont déclaré. Les catholiques de Bourbonnais sont desservis par un missionnaire français (le Révérend M. Turgeon(1)) qui y vient deux fois par mois, et à qui chaque famille paye trente sous par mois pour le faire vivre. Les serpents à sonnette sont nombreux et dangereux dans ces endroits, et quelques personnes et beaucoup d'animaux y meurent chaque année de leur morture. Il y a des canadiens établis en d'autres endroits des Etats-Unis, tels que Michigan, mairie Dubuc, St. Pierre, Galma, Jalliet et au Wahash ; mais je suis convaincu, d'après les informations que je me suis procurées, qu'il n'y sont nulle aussi bien qu'en Canada.

Faux bruit.—Nous n'avons pas fait mention d'un bruit signalé, il y a quelques jours, par un journal anglais de cette ville, que lord Elgin aurait offert sa démission comme gouverneur-général. Le *Pilot* se dit autorisé à démentir ce bruit qui s'est aussi répété à Montréal, mais qui est sans aucun fondement.

Le 17 de ce mois, le jeune fils du comte et de la comtesse d'Elgin a été baptisé, sous le nom de Robert, dans la cathédrale (anglicane), le lord évêque officiant. Leur Excellence assistait à la cérémonie. Le lieutenant-colonel honoraire Robert Bruce était parrain, et l'honorable Mme Bruce représentait l'honorable Mme Charles Bruce, comtesse marquise. Le capitaine Hamilton, aide-de-camp, représentait le comte de Durham.

En même temps la jeune fille du lieutenant-colonel Autobus a été baptisée sous le nom de Mary Emma Bruce. Leur Excellence et l'honorable Mme Bruce étaient parrain et marraine. S'il y avait matière à rectifications, l'on comprend qu'elles ne doivent pas venir des insul-

teurs anonymes qui écrivent à Montréal des amplifications plus ou moins grotesques en l'honneur du nouveau territoire, dont ils ne connaissent absolument que le nom.

Leurs propriétaires et cultivateurs dans les environs de Saint Cloud, (France) s'est éveillé à la vie ordinaire et normale, mais à une existence singulière, qui présente les plus étranges phénomènes.

"Pendant toute la durée de jour, Elisa, qui auparavant, était enjouée et rieuse comme on l'est à quinze ans au village, reste immobile sur une chaise, ne répondant que par monosyllabes aux questions qu'on lui adresse. Le soir veult, elle tombe dans un état cataleptique caractérisé par la rigidité des membres et la fixité du regard. En ce moment, les facultés et les sens de la jeune fille acquièrent une sensibilité et une portée qui dépassent les limites assignées à la puissance humaine. Ainsi, elle possède non seulement le don de la secousse vive dont jouissent quelques montagnards d'Écosse, mais encore celui de la seconde crise, c'est à dire qu'elle entend les paroles prononcées près d'elle et qu'elle perçoit celles qui sont proclamées dans un endroit plus ou moins éloigné vers lequel se concentre son attention."

"Chaque objet mis entre les mains de la cataleptique lui offre une image double. Comme tout le mond, elle a le sentiment de la forme et de l'apparence extérieure de cet objet : mais elle voit, en outre, distinctement la représentation de son intérieur, c'est à dire l'ensemble des propriétés qu'il possède et des usages auxquels il est destiné dans l'ordre de la création. Dans une quantité de plantes, d'échantillons métallurgiques et minéralogiques soumis à son appréciation, elle a signalé des vertus latentes et inexploitées qui reportent la pensée vers les alchimistes du moyen-âge, trop légèrement peut-être traités de visionnaires. Déjà quelques expériences ont confirmé la réalité des révélations de la jeune fille.

"Elisa éprouve un effet analogue à l'aspect des personnes avec lesquelles elle est en communication par le contact des mains. Elle le voit à la fois telles qu'elles sont et telles qu'elles ont été dans un âge moins avancé. Les ravages du temps et de la maladie disparaissent à ses yeux, et si l'on a perdu quelque membre, il subsiste encore pour elle. Elle prétend qu'à l'abri de toutes les modifications qui résultent de l'action vitale, la forme corporelle demeure intégralement reproduite par le fluide nerveux. C'est, assure-t-elle, ce second homme, image du premier à toutes les périodes de son existence, qui préside à la destruction et se reconduit après la mort dans un monde moins matériel.

"Transportée dans les endroits où se trouvent des tombes, Elisa voit et dépiste de la manière que nous venons de rapporter les personnes dont la dépouille a été confiée à la terre. Elle éprouve alors des spasmes et des crises nerveuses, de même que lorsqu'elle approche des lieux où existent, à n'importe quelle profondeur dans le sol, de l'eau ou des métaux.

"L'action du soleil et celle des différents corps sidériques exerce sur elle, selon qu'elle y est exposée, des influences particulières.

"La lumière et le son l'assètent autrement que dans l'état normal. La création, éclairée pour elle d'une manière : ailleurs, fait l'objet de son admiration perpétuelle, et, quoique illettrée, elle trouve des comparaisons et des images pour exprimer son enthousiasme.

"Néanmoins, cette surexcitation constante du système nerveux exerce une désavorable influence sur les organes de la jeune fille, qui déprécie, à vue d'œil. D'après l'avis des médecins qui la soignent, ses parents vont prochainement l'amener à Paris, au bout pour réclamer le secours des célébrités médicales qui pourront soumettre à la science des faits qui sortent du cadre ordinaire de ses investigations."

#### Rafle d'une Montre d'Or.

Une excellente montre d'or doit être raflée prochainement au bénéfice de l'Église St. Pierre : l'heure et le lieu en seront annoncés en temps convenable pour ceux qui voudront bien contribuer à cette œuvre. Prix d'un billet : trente sous.

N. B. S'a dressera au Presbytère de St. Pierre ou au bureau de cette imprimerie.

Montreal, 2 avril 1852.

PAR BALLOTTAGE.

Le montant de la rente annuelle sera seulement de trois piastres par emplacement, payables au commencement de chaque année de propriété.

Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire.

ED. GREVIER, PRÉS.

St. Hyacinthe, 2 Mars 1852.

AUX AMATEURS</p